



APPEL D'OFFRES

ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DU
SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC

Décembre 2023

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES

Entretien ménager des locaux du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) lance un appel d'offres relativement à l'octroi d'un contrat pour l'entretien ménager des bureaux de son siège social situé au 5100, boulevard des Gradins à Québec, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2024 inclusivement.

Les soumissions seront acceptées uniquement par envoi postal à l'adresse suivante :

« **Entretien ménager SFPQ 2024** »
a/s M. Denis Landry, directeur général
5100, boulevard des Gradins,
Québec, QC G2J 1N4

Seules les offres reçues **avant le 9 janvier 2024 à 11 h seront considérées.**

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec monsieur Bill Noël, consultant pour le SFPQ, au 418 538-3572 ou par courriel à bill.noel@sfpq.qc.ca.

Si vous souhaitez effectuer une visite de nos bureaux, avant le dépôt de votre soumission, vous devez prendre rendez-vous avec M. Noël.

Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais, ni aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Québec, ce 8 décembre 2023.

Denis Landry
Directeur général

Table des matières

DEMANDE DE SOUMISSION.....	3
DATE DE RÉCEPTION.....	3
ÉCHÉANCIER.....	3
DEMANDE D'INFORMATION	3
LA SOUMISSION	4
LE CONTENU DE LA SOUMISSION (documents requis)	4
Formulaire de soumission.....	5
Prix de la soumission.....	5
Modalités de paiement.....	6
PORTÉE	6
PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION	6
1. Acceptation de la soumission	6
2. Nature des travaux et description du contrat	7
3. Examen des documents et des lieux	8
4. Durée du contrat.....	8
5. Substitution.....	8
6. Résiliation du contrat	8
ANNEXE «A» LISTE DES TÂCHES À EFFECTUER	9
ANNEXE «B» DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE	10

DEMANDE DE SOUMISSION

Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec -SFPQ (ci-après appelé « Le Syndicat ») demande des soumissions pour l'entretien ménager relié à la propreté et à l'entretien des locaux de l'immeuble de son siège social dont l'adresse est le :

5100, boulevard des Gradins
Québec, QC G2J 1N4

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions avec la mention « **Entretien ménager SFPQ 2024** » seront acceptées uniquement par envoi postal à l'adresse suivante ci-haut mentionnée. Veuillez adresser le tout à l'attention de M. Denis Landry, directeur général. Seules les offres reçues **avant le 9 janvier 2024 à 11 h** seront considérées.

ÉCHÉANCIER

Les travaux seront exécutés selon les spécifications du présent cahier de charges.

DEMANDE D'INFORMATION

L'entrepreneur doit contacter le responsable désigné pour toute demande d'information ou pour planifier une visite des lieux.

Aux fins d'assurer l'uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'informations, le Syndicat désigne la seule personne suivante comme responsable de l'appel d'offres :

Monsieur Bill Noël
Consultant -SFPQ
5100, boulevard des Gradins
Québec, QC G2J 1N4

Téléphone : 418 538-3572
Courriel : bill.noel@sfpq.qc.ca

LA SOUMISSION

Le soumissionnaire élabore une seule soumission en se conformant aux exigences des documents d'appel d'offres, notamment en utilisant le formulaire de soumission. Un prix doit être indiqué pour les deux composantes suivantes :

- **Entretien ménager sur 3 étages (rez-de-chaussée, 2^e et 3^e étage)**
 - Du 1^{er} février au 31 mars 2024 et du 1^{er} au 31 décembre 2024

- **Entretien ménager au rez-de-chaussée seulement**
(Des travaux de rénovation majeurs sur deux étages (2^e & 3^e) seront en cours durant cette période)
 - Du 1^{er} avril au 30 novembre 2024 inclusivement

LE CONTENU DE LA SOUMISSION (documents requis)

La soumission doit notamment comprendre :

- Le cahier de charges dûment paraphé à chaque page
- Le formulaire de soumission dûment rempli et signé
- L'annexe « A » dûment paraphée à chaque page
- Une preuve de votre inscription au registre des entreprises du Québec
- Une preuve d'assurance responsabilité pour les travaux d'entretien ménager effectués par vos employés
- Tout autre document requis par les documents d'appel d'offres, malgré qu'il n'apparaisse pas dans la présente énumération.

Pour chacun des documents exigés, le soumissionnaire doit se conformer aux exigences précises des

FORMULAIRE DE SOUMISSION

(à remplir et à retourner d'ici le 9 janvier 2024 à 11h)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Prix de la soumission

Travaux de l'annexe « A » pour la durée du contrat :

- **Entretien ménager sur 3 étages (rez-de-chaussée, 2^e et 3^e étage)**
 - Coût pour février, mars et décembre 2024 _____
 - T.P.S. _____
 - T.V.Q. _____

- **Entretien ménager au rez-de-chaussée seulement**
(Des travaux de rénovation majeurs sur deux étages (2^e & 3^e) seront en cours durant cette période)
 - Coût du 1^{er} avril au 30 novembre 2024 _____
 - T.P.S. _____
 - T.V.Q. _____

- **GRAND TOTAL :** _____

- **Taux horaire pour travaux supplémentaires** _____
(Référence article 3 I)

Modalités de paiement :

Le montant de ce contrat sera divisé en 12 versements et les paiements seront effectués à raison d'un (1) versement par mois.

En signant le présent formulaire, le soumissionnaire certifie avoir pris connaissance de toutes les exigences du devis qui lui ont été transmises pour soumettre sa soumission.

Signature du soumissionnaire

Date

PORTÉE

Le présent document a pour objet d'établir les conditions générales applicables à la soumission, à l'exécution des travaux et à leur contrôle.

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissions devront être reçues par courrier au plus tard le 9 janvier 2024, à 11 h. Elles doivent être adressées comme suit:

« Entretien ménager SFPQ 2024 »

Monsieur Denis Landry
Directeur général
5100 boulevard des Gradins
Québec, QC G2J 1N4

Le cahier des charges générales des travaux fait partie intégrante de la soumission. Aucune clause ou condition additionnelle ne doit être ajoutée au formulaire de soumission.

Les soumissionnaires doivent inclure dans leur prix, toutes les taxes, droits et permis qui peuvent être exigibles par les autorités compétentes.

1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

Le Syndicat ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2. NATURE DES TRAVAUX ET DESCRIPTION DU CONTRAT

- a) Le Syndicat demande un prix pour l'entretien ménager relié à la propreté et à l'entretien des locaux situés au 5100 boulevard des Gradins, Québec QC.
- b) Vous trouverez à l'annexe « A », la nature des travaux **à exécuter** et pour lesquels vous remplissez le présent formulaire de soumission.
- c) L'entrepreneur devra s'assurer de fournir la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux décrits à l'annexe « A », les produits nettoyeurs, les linges de ménage et les gants.
- d) L'entrepreneur fournira également les appareils ménager nécessaires tels que : aspirateur, tordeur, seau de nettoyage, vadrouille, etc. pour l'exécution des travaux d'entretien.
- e) L'entrepreneur fournira également le papier hygiénique, les papiers mouchoirs, les sacs à ordures, le savon à main liquide, le gel antibactérien, les pastilles désodorisantes, le papier essuie-mains, le décapant et la cire à plancher.
- f) Le coût des fournitures sera ajusté en fonction de la diminution et de l'augmentation de la superficie.
- g) Pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2024, l'entrepreneur devra prévoir une disponibilité de personnel pour assurer l'entretien ménager d'une superficie de :
- | | |
|---|--------------------|
| ○ Pour les espaces communs :
(escalier, hall, ascenseur, corridors etc.) | 4 344 p.c. |
| ○ Pour les espaces de bureau : | <u>46 656 p.c.</u> |
| TOTAL : | 51 000 p.c. |
- h) Pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2024, l'entrepreneur devra prévoir une disponibilité de personnel pour assurer l'entretien ménager d'une superficie de :
- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| ○ Rez-de-chaussée seulement : | 15 360 p.c. |
|-------------------------------|--------------------|
- i) L'entrepreneur doit prévoir un remplaçant, en l'absence de l'employé attitré à l'entretien ménager, qui devra effectuer toutes les tâches décrites au contrat.
- j) L'entrepreneur ne peut faire appel qu'à des employés permanent à l'emploi de sa compagnie et le contrat ne pourra être sous-traité par des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite du Syndicat.
- k) Les travaux décrits à l'annexe « A », devront être effectués en dehors des heures d'ouvertures des bureaux, soit de 8 h 30 à 16 h 30. L'entrepreneur devra aviser la personne responsable pour le Syndicat s'il y a vandalisme ou bris majeur.

- l) L'entrepreneur devra fournir dans la soumission un taux horaire pour des tâches supplémentaires qui pourraient être demandées par la personne responsable pour le Syndicat, dans le cas d'une location de salle, événement spécial, etc. ou pour des travaux occasionnels demandés par le Syndicat et non inclus au présent appel d'offres.
- m) Le Syndicat mettra à la disposition des employés de l'entrepreneur un local pour l'entreposage des équipements (bacs portatifs, chariots, etc.).
- n) L'entrepreneur devra fournir au Syndicat une lettre de conformité de la CNESST.

3. EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LIEUX

Vous êtes tenu de bien connaître les tâches à effectuer et de vous assurer par vous-même de l'étendue des obligations que le cahier des charges vous impose. Vous pourrez visiter, sur demande, le bâtiment visé par l'appel d'offres.

4. DURÉE DU CONTRAT

- a) Le contrat sera accordé pour une période de 11 mois, soit du 1^{er} février au 31 décembre 2024.
- b) Le contrat ne peut être cédé, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite du Syndicat.
- c) Le montant soumis pour la période du contrat est fixe et ne peut être sujet à aucune révision basée sur l'inflation, l'augmentation des salaires, ni aucun critère que ce soit. Il est entendu que le prix convenu au contrat englobe tous les travaux et les dépenses; c'est un prix à forfait donc à pertes ou à gains.
- d) Les travaux supplémentaires effectués en vertu de l'article 3 l) seront payables une fois par mois, sur présentation d'une facture détaillée des travaux effectués et approuvés par le directeur général ou la personne responsable pour le Syndicat.

5. SUBSTITUTION

Si de l'avis du Syndicat, l'exécution des travaux est jugée insatisfaisante, et ce, pour quelque motif que ce soit, le Syndicat aura le droit et le privilège de faire exécuter les travaux au lieu et place de l'entrepreneur, sans aucune mise en demeure de quelque nature que ce soit, par un autre entrepreneur de son choix et dans ce cas, le Syndicat déduira directement du prix du contrat adjudgé le montant qu'il lui en aura coûté pour procéder à l'exécution de ces travaux au lieu et place de l'entrepreneur défaillant.

6. RÉSILIATION DU CONTRAT

Avec un avis de trente (30) jours, le contractuel ou le Syndicat pourra résilier le contrat.

**ANNEXE « A »
LISTE DES TÂCHES À EFFECTUER**

Tâches quotidiennes
Méthode High Touch
Laver, polir les vitres des portes et cloisons vitrées
Enlever les taches visibles sur les portes, les murs et les plaques des commutateurs
Nettoyer les comptoirs de la réception
Enlever toutes les taches visibles sur les parois de l'ascenseur et les cages d'escalier
Vider et nettoyer les poubelles, les corbeilles à papier et les boîtes de recyclage
Passer la vadrouille humide sur les surfaces en tuiles et en céramique, dans les espaces communs et les escaliers
Laver le comptoir et le micro-ondes des cuisinettes, si requis
Laver et désinfecter les salles de bain, toilettes, douches et vestiaires et tout objet s'y trouvant (miroirs, porte papier à mains, etc.)
Remplir les distributeurs de savon, de papier toilette et de papier à mains
Nettoyer les salles de réunions, tables, chaises, si requis
Vider et nettoyer les poubelles extérieures et bac à vidanges
Passer l'aspirateur sur toutes les tapis dans les espaces communs, nettoyer si requis
Passer l'aspirateur dans les espaces bureau, si requis et nettoyer au besoin
Tâches hebdomadaires
Passer l'aspirateur sur toutes les surfaces en tapis des bureaux
Laver les escaliers, rampes, paliers et contremarches, les cirer au besoin
Nettoyer et désinfecter les cloisons des toilettes
Épousseter le bord des fenêtres et le cadre des portes, nettoyer si requis
Épousseter, nettoyer l'ameublement de bureau
Épousseter les appareils informatiques (tours ou portables, imprimantes, etc.) à l'exception des écrans, nettoyer au besoin
Nettoyer les tableaux et les brosses et ranger les crayons au besoin
Tâches mensuelles
Épousseter, nettoyer les surfaces verticales et horizontales libres, les appuis de fenêtres et les pieds des meubles
Passer l'aspirateur dans tous les coins et recoins
Épousseter les calorifères, les nettoyer au besoin
Laver et polir le plancher du magasin, le cirer au besoin
Tâches biannuelles
Laver l'intérieur et l'extérieur des réfrigérateurs
Laver les fenêtres intérieures
Salles de conférence
L'entretien des salles de conférence se fera après 17 h 30. Tout autre ménage qui deviendra nécessaire en raison de l'utilisation des salles de conférence en soirée ou durant les fins de semaine, sera hors contrat et payé à taux horaire plus les fournitures nécessaires.

ANNEXE « B »

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné, _____, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») pour :

(Nom de la soumission)

suite à l'appel d'offres lancé par le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec -SFPQ déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous égards;

Je déclare au nom de _____ que :

(Nom du soumissionnaire (ci-après le « soumissionnaire »))

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il nous est octroyé, peut-être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire;
- 7) qu'il a établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
- 8) qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
 - a. aux prix;
 - b. aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir le prix;
 - c. à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;

- 9)** qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par lui, un de ses employés, dirigeants, administrateurs ou actionnaires et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier sa soumission.

Nom et signature du dirigeant ou employé

(Date)